

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE OU ESCADRON	
DE	
UNITE	
BT	
CODE UNITE	PROCÈS-VERBAL N° 64 / 1 80

Aviz

PROCÈS - VERBAL

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
N° PIÈCE	N° FEUILLET

DE
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

OBJET/ Objets volants non identifiés

24.1.80

80406495

NOUS SOUSSIGNÉ(S) - G S , Gendarme, O.P.J.
 - P N , Gendarme, O.P.J.
 VU L'ES ARTICLE(S) 16 à 19 et 75 du Code de procédure pénale,
 RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE
 CE JOUR 25 Janvier 1980, nous sommes avisés téléphoniquement par le nommé M G , demeurant à que la veille au soir, il a été témoin d'un phénomène aérien inexplicable.

Vers 18 heures 30, il a observé pendant 10 à 15 secondes, une forme ovale telle quelle est décrite dans sa déposition (Pièce n°2) venant du Sud se dirigeant vers le Nord-Est et qui passant de la couleur rouge orangée, blanche puis verte pâle a explosé dans le ciel comme une fusée de feu d'artifice.

Au moment de l'explosion, cette forme était devenue ronde de la grosseur d'un ballon de football et peu après, il a entendu une déflagration sourde.

Effectuant une enquête, nous sommes amenés à procéder à l'audition de A J (Pièce n°3) qui le même soir a observé vers 18 heures 00 et lorsqu'il ne faisait pas encore nuit, un objet de la taille d'une étoile pendant 3 à 4 secondes se déplaçant à grande vitesse du Nord au Sud. Ce phénomène en ce laps de temps a grossi une dizaine de fois changeant sa couleur rouge en un blanc lumineux pour disparaître.

Le 16 Mars 1980, entendons P B qui se trouvait absent de l'île et qui avait observé également le 24 Janvier vers 18 heures 30 un phénomène étrange. Faisant déjà nuit, il a vu se déplaçant Nord-Ouest / Sud-Est une formation de six points lumineux de la grosseur d'une étoile de couleur jaune orange. Ils paraissaient posséder une grande vitesse et ont gardé une formation identique pendant toute son observation soit 3 secondes environ.

De l'enquête effectuée, il ressort que trois phénomènes totalement différents ont été observés par des personnes

Cependant, bien que les deux observations de M et A aient été faites à environ 30 minutes d'intervalle, elles présentent quelques similitudes et il apparaît probable que l'objet vu, soit du même type.

D'autre part, la trajectoire rectiligne et parallèle par rapport au niveau de la mer de tous ces objets volants permet d'affirmer qu'il s'agissait d'engins propulsés et évite la confusion possible avec des étoiles filantes.

Mentionnons que le phénomène observé par M G a été

DESTINATAIRES	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLOTURE	Le 4 Avril 1980
	<input type="checkbox"/>	LE 4 Avril 1980	Commandant le Groupement de Gendarmerie
	en fin de procédure		Chef d'Escadron C
	ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.		

vu par de nombreuses personnes en et sur les Iles

Les radios locales en faisant largement écho, dès le 25 Janvier 1980.

Aucune explication officielle n'a été fournie sur ces observations.

DESTINATAIRES

La première expédition à Monsieur le Préfet de à

■ La deuxième expédition, à Monsieur le Procureur de la République à

La troisième expédition, à Monsieur le Général Commandant la région Aérienne

✓ La quatrième et la cinquième expédition, à Monsieur le Ministre des Armées, à la direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, bureau emploi.

La sixième expédition aux archives.

GROUPEMENT

1 DS

COMPAGNIE OU ESCADRON

DS

UNITÉ

BT

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE

Apparition O.V.M.I

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 64 / 1980

PERSONNE
ENTENDUE

M G , témoin

RÉFÉRENCES

CE JOUR 25 Janvier 1980

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

— G S et P H , Gendarmes O.P.J.
 VU LES ARTICLES 16 et 19 à 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTEONS LES OPÉRATIONS
 SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,
 à son domicile, entendons :

M G , A P. H . ans, mécanicien au service des eaux,
 né le à , fils de G , R et de M
 U G , nationalité française, qui nous déclare à 17 heures 30 :

— " Le jeudi soir, vers 18 heures 30, je me trouvais à mon domicile à . J'étais à l'intérieur du salon, assis sur une banquette quand tout à coup une lueur venant de l'extérieur a attiré mon attention. Je suis sorti sur la galerie en appelant les personnes qui se trouvaient à mon domicile soit mon épouse, mes parents et mon frère. Personnellement, j'ai observé un objet émettant une couleur vive rouge orangée. Il était de forme ovale, avec une boule à l'avant confondue dans la masse plus brillante. Je l'ai aperçu venant du Sud et se dirigeant vers le Nord-Est, en une trajectoire rectiligne et parallèle au niveau de la mer, ce qui m'a vraiment impressionné car ce ne pouvait être une étoile filante ou météorite la trajectoire étant différente. J'ai pensé au départ que ce pouvait être un avion en flamme, mais après réflexion et à ma connaissance je n'avais jamais observé d'avion volant dans cette direction. J'ai observé ce phénomène pendant environ 10 à 15 secondes. Au début cet objet avait la forme que je vous ai décrite ci-dessus, puis progressivement cette forme est devenue ronde devenant de couleur blanche puis d'un vert pâle puis subitement l'engin explosa comme un feu d'artifice puis je n'observai plus rien dans une fraction de seconde. Une ou deux secondes après l'explosion j'ai entendu un coup sourd provenant certainement de ce phénomène. Immédiatement avant cette explosion, cet objet lumineux que je ne peux confondre avec la lune était de forme ronde bien plus gros qu'un ballon de foot-ball. Je ne peux pas estimer la distance à laquelle se trouvait l'engin, mais cependant il me paraissait assez près visuellement. Pensant toujours qu'il pouvait s'agir d'un accident d'aviation, mon frère est allé immédiatement en voiture sur la route bordant la mer mais n'a rien observé sur la mer, en surface. Après réflexion, je ne peux m'expliquer le phénomène que j'ai observé donc le Jeudi 24 Janvier 1980 entre 18 heures 30 et 18 heures 49. Suite à cet événement, j'ai hésité de prévenir la Gendarmerie immédiatement et j'ai attendu le lendemain pour éventuellement le faire après l'écoute des informations à la radio, pensant toujours un peu à un accident d'avion. Radio indiquant que ce phénomène avait été observé à la même heure par d'autres personnes, je vous ai avisé pour une déposition. ———

— C'est tout ce que je peux vous déclarer sur cette affaire .

— Le 25 Janvier 1980 à 18 heures 20.

— Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

les Enquêteurs

O.M.

GROUPEMENT

DE

COMPAGNIE OU ESCADRON

DE

UNITÉ

BT

P.V N° 64 / 19

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE Apparition O.V.N.I

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE A J , Témoin

RÉFÉRENCES

CE JOUR 26 Janvier 1980

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

- P H , Gendarme, O.P.J.

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS, au bureau de notre brigade, entendons :

A J . P , ans, barmen, demeurant né le , fils de L et de M Y , nationalité française, qui nous déclare à 10 heures 20 :

— Le jeudi 24 Janvier 1980, rentrant à mon domicile après mon travail, j'ai observé dans le ciel le phénomène suivant ; me trouvant à pieds au lieu-dit , mon attention a été attirée par une étoile filante qui s'est mise à grossir peu à peu entraînant derrière elle une lueur de plus en plus violente. Sa direction était Nord-Sud à une distance que je ne peux évaluer mais qui m'a paru très lointaine. Cette vision se situait à environ 45 ° environ par rapport à l'horizon que j'ai pu observer pendant trois ou quatre secondes. Cet objet , car après réflexion il ne pouvait s'agir d'une étoile du fait de sa trajectoire rectiligne et parallèle à l'horizon , possédait une vitesse très importante et supérieure aux avions qui fréquentent la zone de . Au début de mon observation ce phénomène avait la taille d'une étoile grossissant 10 fois environ, il était de couleur jaune orangée pour devenir d'une couleur blanche très fortement lumineuse puis disparaître. Je tiens à vous signaler qu'il était un peu avant 18 heures et qu'il ne faisait pas encore entièrement nuit. Je ne peux m'expliquer avec les connaissances que je possède ce que j'ai vu ce soir là et j'en ai parlé à quelques amis.

— C'est tout ce que je peux vous dire sur cette affaire.

— Le 26 Janvier 1980, à 10 heures 35.

Lecture faite par moi de la déclaration ci dessus j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue. / /

L'O.P.J.

GROUPEMENT

DE

COMPAGNIE OU ESCADRON

DE

UNITÉ

BT

P.V N° 64 / 1980

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE

Apparition O.V.N.I

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

P

B

RÉFÉRENCES

CE JOUR 16 Mars 1980

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

- P H , Gendarme, O.P.J.

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

à son domicile, entendons :

P B , ans, plombier, demeurant , commune de
, qui nous déclare à 16 heures 40 :

--- Le jeudi 24 Janvier 1980, me trouvant à mon domicile à
J'ai été le témoin de la chose suivante : il était environ 18 heures
30 et je me trouvais sur la terrasse bordant la mer. Il faisait déjà
nuit, lorsque j'ai aperçu dans le ciel six points lumineux de la
grosseur d'une étoile et de couleur sensiblement identique d'un
jaune orange. J'ai tout de suite pensé à une escadrille d'avions,
car trois points se trouvaient en file l'un derrière l'autre, les
trois autres se trouvant dessous également en file. Ces deux groupes
de points étaient parallèles entre eux. Cet ensemble est apparu
sur ma droite, soit le Nord ou l'Ouest se dirigeant Sud-Est en une
trajectoire rectiligne et parallèle au niveau de la mer. J'ai obser-
vé ce phénomène pendant 3 secondes environ, car sur ma gauche se
trouve un rocher qui m'a masqué la vue. Je ne peux évaluer à quelle
vitesse se déplaçaient ces objets, mais ils m'ont paru aller très vite.
Je pense plus vite qu'un avion à réaction. C'est tout ce que j'ai vu
ce soir là, concernant ce phénomène. J'en ai parlé à quelques amis
et j'ai su le lendemain en écoutant la radio de que des
personnes avaient observé des phénomènes bizarres ce soir là. Je ne
pensais pas que ce soit utile de vous en informer quelques jours a
après. -----

--- Le 16 Mars 1980, à 17 heures 10. ----

--- Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste
et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'O.P.J.

(A signé au carnet de déclarations)